



## Acheteur qui se rétracte

Par **LeoA**, le **03/06/2018** à **11:25**

Bonjour, J'ai vendu ma moto hier et aujourd'hui l'acheteur veut me la ramener en me disant qu'il y a vice caché. Je lui ai fait part de tout ce que je savais sur ma moto et il était tout à fait ok pour la prendre dans l'état et maintenant il me menace de porter plainte et d'aller jusqu'au tribunal. Il a très bien pu la démonter entièrement depuis hier et peut-être même faire n'importe quoi avec..... je ne sais pas ce qu'il a pu faire avec depuis hier !! que dois-je faire et jusqu'ou peut-il aller ??? merci pour votre aide

Par **Visiteur**, le **03/06/2018** à **18:28**

Bsr

Entre particuliers, pas de délai de rétractation.

Si les vices qui affectent le véhicule étaient détectables au moment de l'achat par un simple essai, ils n'étaient pas cachés.

(Caché ne veut pas dire.. par vous, mais non constatables).

Personnellement, je pense qu'après 24H, on peut voir le kilométrage et si peu de km on été faits, accepter de reprendre le véhicule.

En tout cas, c'est au plaignant de démontrer par une expertise, les fameux vices cachés.